



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 08/04/2021
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 13/04/2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15 AVR. 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021_29-DE

Délibération n° 2021 – 29

CA20-BP21

Mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit avril deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE – Elodie KOPF – Benoît DULAU – Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS – Johann PETIT – Nathalie TRIGANT – Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

DELIBERATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-22 et -23 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif du Budget principal,

Vu la délibération n°2021-24 portant affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2020 – Budget Principal,

Vu le projet de budget primitif – Budget Principal présenté au Conseil Municipal le 23 mars 2021 et annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n°2021-01 du 26 janvier 2021 portant restes à réaliser 2020.

Vu les Commissions Finances du 22 février et 09 mars 2021,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15 AVR. 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021_29-DE

Qu'au regard de l'exercice 2020 il y a lieu de reporter l'excédent de fonctionnement et de l'affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2021 de la Mairie étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011- Charges à caractère général	440 564,34€		013 – Atténuation de charges	32 000,0€	
	012- Charges de personnel	874 680,00€		70 – Produits des services du domaine	98 856,53€	
	014 – Atténuation de produits	0,00€		73 – Impôts et taxes	927 889,00€	
	65 – Autres charges de gestion courante	183 062,90€		74- Dotations et participations	407 311,00€	
	66 - Charges financières	30 545,18€		75 – Autres produits de gestion courante	48 000,00€	
	67 – Charges exceptionnelles	3 201,00€		76 - Produits financiers	15,00€	
	022 – Dépenses Imprévus de fonctionnement		12 000,00€	77 – Produits exceptionnels	9 000,00€	
	023 – Virement à la section d'investissement		40 000,00€	002/ Excédent antérieur reporté de Fonctionnement		75 000,00€
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		25 018,11€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections	11 000,00€	
	Total	1 532 053,42€	77 018,11€	Total	1 534 071,53€	75 000,00€
	Total de la section de fonctionnement	1 609 071,53€		Total de la section de fonctionnement	1 609 071,53€	

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	ordre		Réelles	Ordre
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	182 990,00€		13 – Subventions d'investissement	631 257,00€	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	77 124,50€		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		
	21 – Immobilisations corporelles	2 006 579,37€		10 – Dotations, fonds divers et réserves	415 506,60€	
	RAR 2019 (intégré au 21)	13 358 ,05€		RAR 2019 (intégré au 13)	328 592,70€	
				001 – Excédent antérieur reporté d'investissement		774 627,03€
	020 – Dépenses imprévues d'investissement		0,00€	021 – Virement de la section de fonctionnement		40 00,00€
	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		14 500,00€	040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		104 568,59€
	Total	2 280 051,92€	14 500,00€	Total	1 375 356,30€	919 195,62€
	Total de la section de fonctionnement	2 294 551,92€		Total de la section de fonctionnement	2 294 551,92€	

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15 AVR. 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021_29-DE

Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **APPROUVE** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 de la manière suivant :

Balance Générale du Budget Principal

- <u>Investissement</u>	
➤ Dépenses	2 294 551,92 ..€
➤ Recettes	2 294 551,92 ..€
- <u>Fonctionnement</u>	
➤ Dépenses	1 609 071,53 ..€
➤ Recettes	1 609 071,53 ..€

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE

